

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27

Présents 21

Votants 25

Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20250522-DCM_2025_05_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2025

L'an deux mille vingt cinq

Le : 22 mai

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2025

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Cyrille GENEVRIER, Angelo MANIERI, Charlélie ARNAUD, Martine MEILLIER, André GACHET, Michel VALERY, Marie-Laure JACQUEMOND, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Annie OSTARD, Guylaine FAYOLLE, Nathalie CHARLES, Cyril RONZE, Marine TOINON, Marjorie COMBE.

POUVOIRS : Annie OSTARD à Maryse RODRIGUEZ, Guylaine FAYOLLE à Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES à Gérard DI FRUSCIA, Marjorie COMBE à Sébastien DE ARAUJO.

SECRETAIRE : Sébastien OLIVIER.

Délibération n°2025 05 05

**OBJET : BORNES DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES : TARIFS
D'UTILISATION ET DE FOURNITURE D'ELECTRICITE.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1111-2, L.2121-29 et L. 2331-2,

Considérant l'installation de quatre bornes de recharges de véhicules électriques sur le parking de la place de l'Hôtel de Ville,

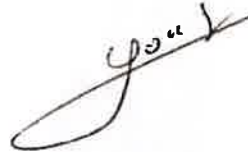
Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour créer et adopter les tarifs s'appliquant aux prestations municipales,

Considérant la nécessité pour la commune de Saint-Romain-le-Puy de fixer les tarifs communaux pour l'utilisation des bornes de recharge de véhicules électriques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (21 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions) :

- fixe, à compter du 1^{er} juin 2025, les tarifs d'accès aux bornes de recharge de véhicules électriques à savoir :
 - Prix au kWh H.T. : 0.40 €
 - Prix à la minute H.T. : 0,12 €
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en application de ces tarifs.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 27 mai 2025
Christian SOULIER, Maire



Le Secrétaire de séance,
Sébastien OLIVIER



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 03.06.2025
Publié ou Notifié
le : 03.06.2025